



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 5 décembre 2019 affichée le 5 décembre 2019.

Présents : M. Michel LALISSE, M. Richard RISSO, M. Jean-Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Corinne OBRY, Monsieur Lionel DELSAUT, Mme Chrystèle LECTEZ, Mme Lucette CATHELAIN, M. Philippe COQUEL, Mme Stéphanie WYKROTA

Absent représenté :

Absent excusé :

Absent : M. Patrick MACHUT,

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ

Le Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.



1- Appel d'offres construction des vestiaires

L'appel d'offres pour les vestiaires du stade est en cours avec une date de clôture au 20 décembre 2019, 12h00. Une visite du terrain avec les entreprises et la Cabinet A3 est prévue le vendredi 13 décembre 2019 à 9h30.

Il est donc proposé de réunir la commission d'appel d'offres le jeudi 30 janvier 2020 à 18h00.

FDE

Un dossier d'aide sera déposé à la FDE62 afin de bénéficier d'une aide financière (à hauteur de 7500€) concernant l'installation d'une pompe à chaleur.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la sollicitation de la FDE62 afin de bénéficier d'une aide financière (à hauteur de 7500€) concernant l'installation d'une pompe à chaleur pour ce nouveau bâtiment.

AUTORISE M. le Maire à transmettre ledit dossier de demande de subvention à la FDE62.

FAFA

Par suite, Monsieur le Maire indique que la subvention du FAFA 2019 a été annulée en raison de la non réalisation des travaux de construction des vestiaires sportifs et du club house attenant du stade Jean Moulin avant le 1^{er} mai de cette année.

Par conséquent, il est proposé aux membres de reconduire les dossiers de demande de subvention au titre du FAFA 2020.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la sollicitation du FAFA 2020 dans le cadre des demandes de subvention pour la réalisation des vestiaires sportifs et du club house attenant.

AUTORISE M. le Maire à transmettre lesdits dossiers de demande de subvention au titre du FAFA 2020

2- Avis sur les avancements de grade

Un agent a formulé un courrier par lequel il indique vouloir bénéficier d'un avancement de grade.

Adjoint technique, il exerce les missions d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Il souhaite donc être placé dans le cadre d'emplois des ATSEM.

Pour cela, il est nécessaire de lui faire bénéficier d'un avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer le poste correspondant.

Il sera par la suite possible de le faire basculer dans le cadre d'emploi des ATSEM, étant sur un niveau équivalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (dix pour, une abstention) :

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable à l'avancement sur le grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe de l'agent

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable à la création du poste correspondant

3- Avis relatif au RIFSEEP

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire.

En cette veille électorale, il est proposé de laisser aux soins du prochain conseil municipal l'harmonisation du régime indemnitaire.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable au report de l'étude du RIFSEEP

4- Avis sur les conventions entre la commune et la CCSA (locaux, consommables et personnel)

Il est proposé aux membres du conseil d'émettre un avis aux conventions conclues entre la commune et la CCSA suivantes :

- Occupation de la salle des fêtes dans le cadre de l'accueil de loisirs les mercredis
- Consommables (eau, gaz, edf) de la salle des fêtes
- Mise à disposition d'un agent communal
- Occupation de la salle des fêtes dans le cadre de l'opération Zéro Gaspi

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable aux conventions conclues entre la commune et la CCSA

AUTORISE M. le Maire a signer lesdites conventions

5- Avis décision modificative

Considérant qu'il convient de procéder à une modification budgétaire afin de solder les études APAVE et A3 et qu'à ce titre, il convient de prévoir :

- Une recette au chapitre 20 pour un montant de 8000€
- Une dépense au chapitre 21 pour un montant de 8000€

Considérant que cette écriture comptable n'entraîne aucune incidence sur le budget puisque la recette et la dépense sont du même montant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la modification budgétaire pour un montant de 8000€.

6- Retour sur le fonctionnement de l'éclairage public

Actuellement l'éclairage public est de :

- De l'allumage à 22h : 100%
- De 22h à minuit : 50%
- De minuit à 6h : 25%
- De 6h à l'extinction : 100%

Cet éclairage semble satisfaisant pour une majorité des administrés et réduit sensiblement les nuisances environnementales nocturnes induites par ces points lumineux. La gendarmerie consultée est favorable à un minimum d'éclairage dans nos rues en pleine nuit. Il conviendra toutefois d'étudier la possibilité d'isoler l'éclairage de l'église de 18h à 22h.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, prend note du retour sur le fonctionnement de l'éclairage public.

7- Activation de l'opération « voisins vigilants »

La convention « voisins vigilants » a été signée à la mairie le 3 décembre 2019 en présence du secrétaire général de la Préfecture M. CASTANIER, du Chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie d'ARRAS M. GONZALES.

M. DELSAUT est chargé d'animer l'équipe des « voisins vigilants ».

Une réunion d'échanges entre la gendarmerie et les voisins vigilants sera organisée une fois par trimestre.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, prend note de l'activation de l'opération « voisins vigilants » pilotée par M. DELSAUT.

8- Convention relative à la gestion des ruchers et du verger (commune/FALEP)

M. le Maire indique qu'il propose que la jouissance du lieu, du rucher et de ses biens soit confiée au FALEP contre entretien, assurance des lieux et organisation des récoltes (fruits, miel).

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la convention relative à la gestion des ruchers et du verger
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

9- Délibérations diverses

- Enquête publique PLUi

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le PLUi, une permanence se tiendra les 3 décembre 2019 et 10 janvier 2020 en mairie.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, prend note des permanences du commissaire enquêteur dans le cadre du PLUi.

- Proposition d'achat d'un lave-linge

L'agent en charge de laver et repasser le linge de la cantine (torchons) et de l'école (torchons, draps) souhaite qu'une machine à laver soit installée dans la cuisine de la cantine ou à défaut pouvoir bénéficier d'une indemnité compensatrice pour son temps et ses consommables d'eau et d'électricité.

Les membres du conseil proposent d'octroyer à l'agent une indemnité de 25€ net mensuels (avec lessive fournie à la demande de l'agent par la commune). Cette prestation sera réalisée au domicile de l'agent en dehors de son temps de travail et repassage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable à l'indemnité de 25€ net mensuels pour le lavage et du repassage du linge (cantine, école, mairie).

- Aménagement aire de jeux et don FALEP

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux et de la salle des fêtes, la commune va procéder à l'achat de 4 équipements (fitness extérieur, tourniquet, maisonnette et babyfoot) pour un montant d'environ 3600€ HT.

Le FALEP est susceptible de financer ces équipements. Il est donc proposé aux membres d'accepter ce don s'il est confirmé au profit des enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable à l'achat de ces équipements pour un montant d'environ 3600€ HT.

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable au don susceptible du FALEP d'environ 3600€ au profit de la commune

- Réunion d'information

Suite à la réunion d'information des Coulisses de l'Atelier qui propose des cours de théâtre, il est proposé une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes les mercredis de 19h30 à 21h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable à la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes aux Coulisses de l'Atelier les mercredis de 19h30 à 21h30, au même titre que les autres associations culturelles.

La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, le 30 janvier 2019 à 18h30 (à l'issue de la commission d'appel d'offres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture